

COMPTE - RENDU

Commune de Les Essarts-lès-Sézanne

Conseil municipal DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à dix-neuf heures, les Participants du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 07/03/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Annick LASSEAUX, Maire

Etaient présents : BOURDICAUD Jacqueline, CATOLICOT Thierry, DEZERT Philippe, FOURNAISE Anabelle, LASSEAUX Annick, LAURENCEAU Fabrice, MAILLET Jean-François, NAUROY Bernard, RONDEAU Virginie, WECKER Isabelle

Mandat de procuration : GIMONNET Florent par LASSEAUX Annick

Absents :

Secrétaire de séance : Madame WECKER Isabelle

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame WECKER Isabelle est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte

2022_04 - Route de la Godine

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 10 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Madame le Maire expose la nécessité de refaire la Route de la Godine suite à la dégradation de celle-ci et au changement de canalisation en eau.

Madame le Maire donne lecture des devis reçus pour cette réalisation :

- JD Terrassement : 35 703.80 € HT soit 42 844.56 € TTC
- COLAS : 52 425.75 € HT soit 62 910.90 € TTC
- ROUSSEY : 43 673.60 € HT soit 52 408.32 € TTC
- TP MERAT : 28 000 € Ht soit 33 600 € TTC

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de TP MERAT pour un montant de 28 000€HT soit 33 600€TTC
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le devis

2022_05 - Sécurisation de la commune- choix de l'entreprise

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 10 | 10 | 10 | 0 | 0 | 1 |

Monsieur Thierry CATOLICOT ne prend pas part à cette délibération.

Madame le Maire expose le résultat de la procédure adaptée concernant la sécurisation de la commune.

Plusieurs entreprises ont été contactées mais seules 2 entreprises ont répondu à cette procédure :

- ROUSSEY : 31 131.41 € HT soit 37 357.69 € TTC
- SARL CATOLICOT : 15 400 € HT soit 18 480 € TTC

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de SARL CATOLICOT : 15 400 € HT soit 18 480 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant

Questions diverses

- Un point doit être fait concernant les arrêtés municipaux sur la sécurisation
- Verger conservatoire :
 - l'entreprise La main verte effectuera l'entretien.
 - L'hôtel à insecte est à finir de remplir
 - Voir pour les taupes

Pour extrait conforme,

Affiché le 28/03/2022

Le Maire,

La secrétaire, Isabelle WECKER